



Octobre 2019



Rn PAT

Réseau national
des Projets Alimentaires Territoriaux

Charte des membres du RnPAT

Objet du réseau national des Projets alimentaires territoriaux (RnPAT)

Le Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux (RnPAT) vise à mettre en réseau tous les acteurs pour favoriser la co-construction et la mise en œuvre partagée des projets alimentaires territoriaux dans lesquels les collectivités porteuses du projet de territoire sont fortement impliquées.

Composition du RnPAT

Le Réseau est composé des structures impliquées significativement, soit en tant que tête de réseau, soit en tant qu'acteur territorial, dans la co-construction et la mise en œuvre partagée de projets alimentaires territoriaux et ayant signé formellement la présente charte. Le chef de file du RnPAT est Terres en villes, en copilotage avec les Chambres d'agriculture France (APCA). Le RnPAT lui-même n'a pas de personnalité juridique.

Adhésion au RnPAT

L'adhésion au RnPAT constitue un engagement moral de participation aux échanges et travaux qui permettent les avancées du réseau et de ses membres.

Pour adhérer, chaque candidat devra avoir adressé sa demande d'adhésion à Terres en villes, sa fiche membre ainsi que la présente charte signée, puis avoir reçu l'avis favorable de l'équipe de coordination.

L'adhésion au RnPAT est gratuite.

Engagement des membres

Par la signature de la présente Charte, chaque adhérent s'engage à :

- Inscrire dans l'annuaire des membres mis en ligne sur le site du RnPAT, les représentants de sa structure et mettre à jour ses coordonnées ;
- Ne pas utiliser les données partagées entre les membres et/ou produites par le Réseau à des fins commerciales et/ou de prospection pour une activité d'intérêt privé ;
- Participer à la Conférence annuelle du RnPAT ;
- Participer aux travaux et échanges du RnPAT (Rendez-vous d'automne, ateliers, séminaires, groupes de travail, groupes d'échanges de pratiques, instances, co-production de livrables, ...) ;
- Contribuer à l'Observatoire national des PAT (OnPAT) en transmettant et en mettant à jour les informations sur son PAT ;
- Accepter de répondre aux sollicitations des copilotes ou autres membres du Réseau qui souhaiteraient échanger sur l'avancée du PAT ;

Valorisation de l'adhésion au RnPAT

Les membres du RnPAT peuvent communiquer sur leur adhésion au réseau et diffuser les productions du réseau en mentionnant les auteurs. L'adhésion au RnPAT ne peut cependant pas être présentée comme une reconnaissance par le RnPAT de la qualité de la démarche de la structure, elle constitue une ouverture sur d'autres démarches et méthodes de travail.

Les membres du Réseau peuvent communiquer au RnPAT les informations sur les événements liés à leur PAT pour une mise en valeur au niveau national sur le site RnPAT.

Pour Terres en villes, chef de file

Pour l'adhérent

